

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet Vacuum Pump	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-13Q014/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-13QQ014	Date 2014-01-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-210-6397	
File No. - N° de dossier VIC-3-36170 (210)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-18	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buchan, Torrey	Buyer Id - Id de l'acheteur vic210
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-3249 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFMETR POESB - CFAV 3400 FAIRWINDS DR. NANOOSE BAY BRITISH COLUMBIA V9P 9J9	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification à une demande de propositions vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires et à modifier le besoin.

----- Questions et réponses -----

Q1)

L'article 1.1 fait référence à un " vide réglé " et à une " pression réglée ", qui peuvent être obtenus électroniquement. Nous offrons des pompes à paramètres de pression et de vide réglables, mais elles coûtent plus cher. Est-ce la bonne interprétation de ces termes?

R1)

Le terme " réglé " est censé faire référence à la pression de fonctionnement et au vide. Par exemple, un compresseur d'air de 150 lb/po2 est habituellement réglé à une pression de fonctionnement maximale de 120 lb/po2 . La pression réglée correspondrait donc à 120 lb/po2. Il n'est pas nécessaire de régler physiquement la pression et le vide.

Q2)

Sans système électronique, la pression et le vide doivent être modifiés manuellement, ce qui prend du temps. La pompe peut-elle être réglée à la valeur maximale de vide et à une pression maximale de 100 kPa (15 lb/po2)? Souhaitez-vous plutôt qu'il soit possible de changer ces réglages électroniquement?

R2)

La pression et le vide peuvent être réglés aux valeurs maximales. En ce qui concerne le vide, la valeur minimale est de 400 mm Hg. Des points supplémentaires seront attribués si cette valeur est plus élevée. Pour ce qui est de la pression, si vous offrez des options pour des réservoirs certifiés pouvant atteindre une pression supérieure à 100 kPa, vous pourriez peut-être indiquer un prix pour ceux-ci en tant qu'option.

Q3)

Les pompes à vide rotatives à palettes sont, de par leur nature, à l'épreuve des étincelles, mais il existe des certifications (y compris la certification ATEX) pour des pompes résistantes aux explosions. Par contre, ces pompes sont plus chères que les pompes standard. Une certification est-elle nécessaire pour cette pompe?

R3)

Une pompe rotative à palettes standard est suffisante. Aucune certification ne serait nécessaire pour cette pompe.

Q4)

Une hauteur d'aspiration de 30 pi est très difficile à obtenir. La hauteur de 30 pi est-elle la hauteur minimale requise? Il est possible d'obtenir une hauteur d'aspiration de 26 à 28 pi (avec un débit acceptable) sans buses et compresseurs supplémentaires.

R4)

Une hauteur d'aspiration de 26 pi serait acceptable. Elle pourrait empêcher le pompage de l'eau de cale huileuse des navires à une marée très basse, mais cela serait acceptable puisque le pompage pourrait être prévu pour un état de la marée différent.

Q5)

Article 1.6 - Doit être dotée de raccords Camloc de 3-4 po [...]

Est-ce que ce passage fait référence au raccordement entre le réservoir à vide et le réservoir de transfert?

R5)

Il fait référence aux raccords de tuyaux d'aspiration et de refoulement.

Q6)

1.8 - Le tuyau d'aspiration doit être muni d'un filtre à débris.

Le principal avantage d'un système à vide est que le filtre à débris ne serait pas nécessaire, car l'eau de cale n'entre pas en contact avec la pompe à vide. Nous pouvons ajouter un filtre au tuyau d'aspiration, mais cela n'est pas recommandé puisqu'il se bloquerait facilement et qu'il n'offrirait aucune protection à la pompe.

R6)

Un tuyau d'aspiration sans filtre à débris serait acceptable.

Q7)

2.1 - Moteur électrique à l'épreuve des explosions

Quelles sont vos exigences en matière de tension?

R7)

La jetée peut résister à une tension de courant triphasé c.a. de 480 V et de 120/208 V.

Q8)

2.4 - Le moteur doit être muni d'une télécommande de mise en marche et d'arrêt avec un câble d'au moins 20 pieds.

Une télécommande sans fil serait-elle acceptable?

R8)

Oui, pourvu qu'elle ne pose aucun risque d'explosion.

Q9)

Annexe A - Besoin

Aperçu général (section 2)

(i)

Au point 2, la demande de propositions fait référence à l'aspiration continue (vide) d'eau huileuse. Dans un système type, la pompe à vide crée un vide dans ce réservoir, ce qui permet le transfert de l'effluent dans le réservoir. Une fois le réservoir à vide plein, son contenu est acheminé vers un réservoir de transfert ou, dans le cas des eaux usées, vers une conduite septique ou d'égout.

Cela peut se faire manuellement ou automatiquement. (Une fois plein, le système s'arrête et passe au mode de refoulement, puis son contenu est déversé dans un réservoir de transfert, le cas échéant. Cette fonction automatique est commandée par l'utilisateur.)

Afin d'obtenir un vide continu, nous offrons un système à deux réservoirs à vide qui permet à un réservoir de se remplir pendant que l'autre réservoir se vide. Cela permet de toujours disposer d'un réservoir vide, ce qui permet une aspiration et un pompage en continu dans le navire.

(ii)

Quelles sont vos exigences relativement à la taille du réservoir de cette pompe?

(iii)

Souhaitez-vous obtenir une valeur de refoulement de plus de 15 lb/po2? Si oui, le réservoir doit être certifié. Souhaitez-vous que le réservoir soit certifié?

(iv)

Souhaitez-vous que nous vous recommandions le plus gros réservoir que nous pouvons installer en fonction de vos exigences en matière de dimensions et de poids?

(v)

Le poids maximal du matériel est de 2500 kg. Ce poids tient-il compte d'un réservoir plein ou vide?

R9)**(i)**

Pour nos besoins, les réservoirs à bord des navires peuvent contenir au plus 2000 L d'eau de cale huileuse et le réservoir de stockage principal sur la jetée pourra contenir jusqu'à 10 000 L. Par conséquent, la fonction de transfert automatique serait souhaitable.

(ii)

Nous n'avons aucune exigence en matière de taille du réservoir.

(iii)

Nous n'avons aucune préférence. Nous vous suggérons de donner un prix en tant qu'option.

(iv)

Cela serait acceptable.

(v)

Le poids maximal du matériel de 2500 kg tient compte d'un réservoir vide.

----- Modification à la demande de propositions -----

À :

L'ANNEXE C

CRITÈRES D'ÉVALUATION

PARTIE 1 - CRITÈRES OBLIGATOIRES

(i)

1.5 Supprimer EN ENTIER

Ajouter : " Capable d'aspirer verticalement de l'eau usée huileuse à une hauteur minimale de 26 pi.
"

(ii)

1.8 Supprimer EN ENTIER

Ajouter : " Pour protéger, le cas échéant, l'intégrité du système de pompe, le tuyau d'aspiration doit être muni d'un filtre à débris. "

(iii)

2.4 Supprimer EN ENTIER

Ajouter : " Le moteur doit être muni d'une télécommande de mise en marche et d'arrêt avec un câble
d'au moins 20 pi ou une télécommande sans fil. "

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.